

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

<b>Destinataire :</b>	Membres du Conseil d'établissement	
<b>Date :</b>	Mardi 7 mai, 18h30	
<b>Lieu :</b>	Bibliothèque de l'école	

## PROCÈS-VERBAL

	<p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b></p> <p><i>Karine Balthazar, parent</i> <i>Alexandra Marier-Bienvenue, parent</i> <i>Michel Lefebvre, parent</i> <i>Katina Ste-Marie, parent</i> <i>Martine Ruel, enseignante</i> <i>Valérie Laferrière, enseignante</i> <i>Maryse Gagnon, enseignante</i> <i>Dominique Leduc, éducateur au service de garde, représentant du personnel de soutien</i> <i>Annie Robert, technicienne au service de garde</i></p> <p><b>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</b></p> <p><i>Gabriel Duquette, directeur</i></p> <p><b>PUBLIC</b></p> <p><i>Aucun public</i></p>	<p><b>ÉTAITS ABSENT(E)S</b></p> <p><i>Véronique Paradis, parent</i> <i>Fannie Lavergne-Lemieux, enseignante</i></p>
<b>CÉ #07-05-2024-01</b>	<p><b>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue</b></p> <p><b>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance</b> <i>Karine Balthazar et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p><b>1.2 Nomination d'un(e) secrétaire   Nomination (LIP 69)</b> <i>Martine Ruel se propose afin d'agir à titre de secrétaire lors de la séance du CÉ du 7 mai. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p><b>EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité;</b> <b>DE NOMMER</b> <i>Martine Ruel à titre de secrétaire pour la séance du CÉ du 7 mai 2024.</i></p> <p><b>1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> <i>L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Karine Balthazar. L'ajout du sujet « Planification des COSP » est proposé par Gabriel Duquette. Michel Lefebvre souhaite ajouter le sujet « Écrans à l'école » dans parole aux parents. Aucun vote n'est demandé.</i></p>	
<b>CÉ #07-05-2024-02</b>	<p><b>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maryse Gagnon, il est résolu à l'unanimité;</b> <b>D'ADOPTER</b> <i>l'ordre du jour avec l'ajout des deux sujets proposés.</i></p>	

CÉ #07-05-2024-03

#### **1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 19 mars 2024**

*Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Aucune modification n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

#### **1.5 Suivis de la rencontre du 6 février 2024**

*Aucun suivi.*

### **2. Parole au public**

### **3. Adoption et approbation**

#### **3.1 Mode de vie (approbation)**

*Gabriel Duquette présente le mode de vie 2024-2025. Un comité a été formé dans le but de réviser celui-ci. Très peu de changements sont proposés. L'enseignement des comportements attendus est toujours favorisé. Le soutien aux comportements positifs est grandement valorisé. Des vidéos sont en cours de réalisation de la part de Mme André-Anne et ses élèves afin d'illustrer des exemples et des contre-exemples de comportement dans l'école. La cascade de conséquences et gestes réparateurs est toujours conforme à nos pratiques.*

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** le mode de vie tel que présenté.

#### **3.2 Plan de lutte (adoption)**

*L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école;*

*Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;*

*En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par le directeur envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par le directeur auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;*

*Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;*

*Gabriel Duquette présente la mise à jour et l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'école a procédé à un sondage cette année afin d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves. Les membres du comité intimidation ont analysé les résultats, mis à jour l'état de la situation et suggéré des priorités en vue de l'année scolaire 2024-2025. Le plan de lutte sera déposé sur notre site Internet.*

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Aucun vote n'est demandé.*

CÉ #07-05-2024-05

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Katina Ste-Marie, il est résolu à l'unanimité;  
**D'ADOPTER**, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation tel que présenté.

### **3.3 Principe d'encadrement des frais chargés aux parents (établir)**

*Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.*

*Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.*

*Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);*

*Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :*

- les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;*
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*

*Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.*

*Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Ceux-ci indiquent qu'il est important d'assurer une vigie et d'ajuster au besoin les montants maximaux. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu **à l'unanimité**;

**D'ÉTABLIR** les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025.

**DE MANDATER** la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

### **3.4 Programme éducatif au service de garde (adoption)**

*Annie Robert présente le programme éducatif du service de garde. Un comité composé d'éducateur(trice)s a été formé afin de produire ce document. Il prend appui sur le projet éducatif de l'école.*

*Chaque service de garde doit mettre en œuvre son programme éducatif qui reflète sa mission, ses valeurs et sa vision. Ce programme doit présenter les orientations données à l'intervention éducative et contenir les renseignements pour guider le personnel éducateur.*

*Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet. Aucun vote n'est demandé.*

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Laferrière, il est résolu **à l'unanimité**;  
**D'ADOPTER** le programme éducatif du service de garde tel que présenté.

CÉ #07-05-2024-06

CÉ #07-05-2024-07

CÉ #07-05-2024-08

### 3.5 Traiteur au service de garde (approbation)

Considérant plusieurs insatisfactions à l'égard du traiteur Les Petits Chefs, Annie Robert propose de retourner avec le traiteur Le Lunch pour l'année scolaire 2024-2025. Les parents sont satisfaits de la qualité de la nourriture et du service. Les parents peuvent commander directement en ligne et les plats sont livrés à l'école. L'école ne dépense aucun fonds public pour le traiteur.

Les membres du CÉ échangent sur le sujet. Aucun vote n'est demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sonia Tremblay, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** le traiteur Le Lunch pour l'année scolaire 2024-2025.

### 3.6 Activités (approbation)

- Groupe 302, initiation à la programmation et à la création d'un mini-jeu à la bibliothèque municipale, le 2 mai et le 10 juin.
- Groupe 502, initiation à la programmation et à la création d'un mini-jeu à la bibliothèque municipale, le 18 juin.
- 5e année, visite d'une auteure, Dominique De Loppinot, le 13 mai. Activité approuvée.
- Visite d'un olympien (judo) le 15 mai et d'un joueur de soccer des Carabins le 16 mai.
- 5e année, visite d'un journaliste pour aborder les fausses nouvelles (As de l'info), le 27 mai.
- Préscolaire, visite d'une auteure, Marie-Christine Lachance, le 31 mai.

Les membres du CÉ échangent sur le sujet. Il n'y a aucuns frais pour les parents. Aucun vote n'est demandé.

CÉ #07-05-2024-09

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** les activités telles que présentées.

### 3.7 Apprentissages liés à des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (approbation)

Gabriel Duquette présente la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle. Au cours de leur année scolaire, les élèves vivront en classe des apprentissages en lien avec les contenus prévus pour leur niveau. Ces contenus ne constituent pas une matière et ne feront donc pas l'objet d'une évaluation. Ils permettent toutefois aux élèves d'approfondir leur connaissance d'eux-mêmes, d'aborder différents aspects du monde scolaire et d'élargir leur connaissance du monde du travail. Ces contenus les aident à s'orienter sur le plan scolaire et professionnel et s'appuient sur les actions déjà en cours dans l'école.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité;  
**D'APPROUVER** les contenus en orientation scolaire et professionnelle.

CÉ #07-05-2024-10

## 4. Informations et affaires nouvelles

### 4.1 État des inscriptions 2024-2025

Gabriel Duquette fait état de l'organisation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. Il faut être prudent, car la rencontre avec le service de l'organisation scolaire est prévue la semaine prochaine.

- 4 classes du préscolaire
- 3 classes de la 1re à la 6e année
- Surplus d'élèves en 5e année. Une lettre de volontariat a été transmise aux parents.

## 5. Parole à la direction

Gabriel Duquette mentionne le dynamisme du milieu et souligne les diverses activités réalisées.

<p>CÉ #07-05-2024-11</p>	<p><b>6. Parole à la technicienne au service de garde</b> <i>Annie Robert souligne le fantastique travail de son équipe en lien avec l'éclipse du 8 avril. Une activité « Tourne-ville » a eu lieu lors de la journée pédagogique. Diverses activités sont prévues lors de la semaine de la garde scolaire telles que des jeux gonflables, sortie au parc, dégustation de crème glacée et sport-parent.</i></p> <p><b>7. Parole au soutien</b> <i>Dominique Leduc souligne le travail exceptionnel de chacun et qui, en cohésion, permet une belle qualité de services.</i></p> <p><b>8. Parole aux enseignants</b> <i>Maryse Gagnon souligne la très appréciée rencontre virtuelle entre l'auteure Marie-Renée Lavoie et les élèves de 4<sup>e</sup> année.</i></p> <p><i>Valérie Laferrière souhaite décrire le bel atelier de l'auteur Michaël Escoffier présenté aux élèves du premier cycle. De plus, les élèves de 2<sup>e</sup> année ont accompli un superbe salon du livre informatif.</i></p> <p><b>9. Parole aux parents</b> <i>Les enseignantes Jessika Boudreau-Couture et André-Anne Mireault, technopédagogues, participent à la rencontre afin de pouvoir faire le pont avec l'équipe.</i></p> <p><i>Michel Lefebvre souhaite ouvrir la discussion sur l'utilisation des écrans en milieu scolaire. Plusieurs articles ont paru dans les médias récemment et des parents s'inquiètent de l'utilisation des écrans à l'école. Il faisait entre autres référence à un article de Patrick Lagacé sur l'utilisation de la tablette comme moyen privilégié. Il a également fait référence à une étude de l'INSPQ.</i></p> <p><i>Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Gabriel Duquette sondera l'équipe en assemblée générale et un suivi sera prévu au prochain CÉ.</i></p> <p><b>10. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP</b> <i>Mme Alexandra fait un retour sur la rencontre du comité de parents. Un lien pour une conférence en ligne sur « La gestion des écrans, comprendre pour mieux encadrer » sera partagé aux parents par Gabriel Duquette.</i></p> <p><b>11. Sujets divers</b> <i>Aucun sujet divers</i></p> <p><b>12. Levée de l'assemblée</b> <i>Tous les sujets ont été traités.</i></p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Karine Balthazar, il est résolu <b>à l'unanimité;</b> <b>D'APPROUVER</b> la levée de la séance à 20h45.</p> <p>_____ (signature) Karine Balthazar, présidente</p> <p>_____ (signature) Gabriel Duquette, directeur</p>
--------------------------	---